

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

LAUSANNE, 21 Février.

Bulletin de l'Exterior.

Voici des renseignements touchant l'entrevue de Villafranca et ce qui s'y est passé entre les deux empereurs, extraits du *Blue-book*.

Une dépêche du comte Cowley apprend au gouvernement anglais que le comte Walewski lui a donné la relation suivante de ce qui s'est passé entre les deux empereurs :

L'empereur Napoléon, dit le comte Walewski, parla aussi franchement à l'empereur François-Joseph qu'il m'avait parlé à moi, et après avoir observé que de part et d'autre on pouvait maintenant traiter avec honneur et presque à conditions égales, il proposa, comme base de la paix, la cession de la Lombardie à la Sardaigne, l'érection d'un royaume de Venise sous un archiduc autrichien, une Confédération italienne et des réformes dans les Etats du pape. Les détails devaient être réglés dans un Congrès européen.

L'empereur François-Joseph répondit que sa réponse serait aussi franche que l'avait été la proposition de l'empereur Napoléon, et que si ce dernier avait à ne pas perdre de vue sa position en France, il ne pouvait pas davantage, lui, perdre de vue sa position en Autriche. Son autorité n'avait d'autre base que ces droits : or, ces droits, il ne pouvait jamais les compromettre. Il pouvait perdre son empire, mais il resterait fidèle à ses principes. Il admettait que son armée avait été vaincue et que la Lombardie lui avait été prise. Les droits qu'il avait possédés sur la Lombardie, il était disposé, quoi qu'il pût en coûter à son orgueil, à les transmettre à l'empereur des Français, s'il pouvait par là obtenir le retour de la paix. Il ne pouvait pas faire plus sans déshonorer son armée. Il ne voulait pas faire la cession demandée par le roi de Sardaigne, mais l'empereur des Français était nécessairement libre de faire de ce qui lui appartenait l'usage qu'il lui plairait et s'il lui plaisait de donner la Lombardie à la

Reuilletton du Nouvelliste Vaudois.

18

LES DOUZE DANSEUSES

DU CHATEAU DE LAMOLE

(Suite).

XI.

L'existence des Valliguière, confinée dans ce mystérieux château de Lamôle, par la plus étrange des passions, que leurs immenses richesses leur permettaient de pousser jusqu'au raffinement, s'écoulait, en dehors de leurs plaisirs, grave et uniforme. Les deux vieillards ne sortaient jamais et vivaient ensemble, passant la plus grande partie de leurs journées au milieu d'une vaste bibliothèque dans laquelle étaient collectionnés avec le plus grand soin tous les ouvrages écrits sur la danse depuis qu'on danse, ce qui est fort ancien. Nous remplirions un volume in-folio à donner seulement le titre des ouvrages qui composaient cette bibliothèque. Il y avait des romans, des livres historiques, des volumes de dessins, en un mot, un cours complet de chorégraphie ancienne et moderne ; la théorie, la pratique et l'histoire de la danse dans tous les siècles. La vie de Roland et de Fabrice demeurait concentrée dans ces souvenirs, depuis qu'ils avaient cessé tout commerce

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT ^D	AROMÈTRE EN MILLIMÈTRES			TEMPÉRATURE en degrés centigrad.	EAU en 24 h.		
		réduite à 0°.	8 h.	midi.	2 h.	4 h.		
Février			Minimum.	Maximum.	Millim.			
20	7 ,9	701,2	700,8	701,3	- 4,4	- 1,5	4,3	

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 28, à Lausanne. — Le *NOUVELLISTE* paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

Sardaigne, lui, l'empereur d'Autriche, n'avait aucune observation à faire.

Quant à la Vénétie, Sa Majesté déclara qu'elle ne voulait faire aucune concession de ses droits incontestables dans cette province ; l'empereur ne voulait pas les transférer à un archiduc autrichien aussi longtemps qu'il pouvait les défendre. Il pouvait être expulsé de la Vénétie comme il l'avait été de la Lombardie, mais il préférait les perdre l'un et l'autre plutôt que de prendre par traité aucun engagement soit quant à son futur souverain, soit dans le cas où il devrait la conserver — quant à sa future administration.

Sa Majesté déclara en même temps qu'elle ne faisait aucune difficulté à dire qu'elle même sentait la nécessité de faire de grands changements et qu'elle n'hésitait pas à donner sa parole d'honneur que la Vénétie, dans ses mains, serait non-seulement heureuse, mais satisfaite. Voilà les seules conditions auxquelles François-Joseph pouvait prêter l'oreille à des propositions de paix.

Quant à une Confédération italienne, l'empereur d'Autriche dit qu'il n'avait rien à objecter à ce projet, qu'il pensait que son exécution aurait des avantages pour l'Italie, qu'il voulait bien en faire partie avec la Vénétie et se joindre à l'empereur des Français pour en recommander l'adoption aux autres Etats italiens.

Sa Majesté se déclara, en outre, prête à se joindre à l'empereur des Français pour appeler la sérieuse attention du pape sur la nécessité d'apporter des réformes dans l'administration des Etats pontificaux, réformes qui, il l'avouait, étaient réclamées à grands cris. Il donna à comprendre à l'empereur des Français que ces réformes ne devaient pas être au-dessous de celles qu'il avait lui-même l'intention d'introduire dans la Vénétie. Mais il déclara qu'il ne s'associerait à aucune puissance non catholique romaine pour adresser des remontrances au pape en faveur de changements à établir et qu'il ne proposerait jamais une cession de territoire à Sa Sainteté.

L'empereur d'Autriche exigea de plus que le grand-duc de Toscane et le duc de Modène fussent réintégrés dans leurs possessions respectives. Enfin, il refusa de faire des conditions de la paix un objet de discussion pour le Congrès.

avec les hommes.

Pour Hector, c'était différent. Il allait et venait. Ainsi il avait passé à Paris, au milieu du monde dont il était devenu l'une des réputations, quelques-unes des années précédentes, et en rentrant dans sa solitude de Lamôle, moins préoccupé que ses pères de la passion qui avait rempli leur vie et qui menaçait de remplir la sienne, il s'était abandonné aux aimables rêves d'amour que la présence d'Ophélie lui inspirait. Son amour, d'ailleurs, fut toujours chaste. Nous l'avons dit et on l'a vu, Hector possédait le respect le plus profond pour les femmes, et il ne s'en était jamais départi ni pour ses danseuses, ni même devant Mérine et Stella, qui, en vraies Parisiennes de la rue Lepellier, eussent peut-être préféré moins de respect et plus de soupers.

Depuis quelques jours qu'il était rentré à Lamôle, il avait été occupé de plus en plus de son amour, et c'est ainsi qu'il s'était résolu à épouser Ophélie. On comprend dès lors qu'il n'eût plus à craindre l'arrivée de Benoît. Qu'aurait à dire le vieux paysan en retrouvant sa fille belle, heureuse, aimée et enrichie ? Il serait surpris d'abord et sa colère tomberait ensuite devant la preuve d'affection donnée par Hector à celle qu'ils aimeraient également tous les deux, quoiqu'à des titres différents.

C'est à ces choses qu'Hector, enfermé chez lui le lendemain du jour où Fleury était arrivé, rêvait avec bonheur, lorsque son valet de chambre entra et lui re-

» Après cet échange d'opinions, les deux empereurs se séparèrent, mais les communications continuèrent entre eux, et, dans le cours de la soirée, les préliminaires, dont la substance est connue du gouvernement de Sa Majesté furent signés. Le lendemain matin, le comte de Rechberg rendit visite au quartier-général des Français et proposa que les préliminaires des deux souverains se rendissent à Zurich afin de convertir les préliminaires en un traité de paix définitif, proposition qui maintenant est en train de s'exécuter. »

La ténacité déployée par l'empereur François-Joseph se manifeste ensuite à chaque pas de l'interprétation et de l'application des préliminaires. Dès les premiers moments les gouvernements de France et d'Autriche voulurent leur donner des significations contraires, et plus d'une fois Napoléon fut obligé d'en appeler à sa supériorité militaire ; une fois même il menaça directement l'Autriche d'une reprise de la guerre.

Lord Granville a fait, vendredi soir, dans la Chambre des lords, relativement à l'annexion de la Savoie, une déclaration identique à celle que lord John Russell a faite dans les communes. Cette question continue d'être, avec le budget et le traité de commerce, le sujet des commentaires de la presse anglaise. Un journal qui passe pour être l'organe de la politique extérieure du cabinet, le *Daily-News* fait, entre autres, réflexions, celle-ci : « Ce sera à l'Allemagne et à la Suisse, immédiatement affectées par l'annexion de la Savoie, ainsi qu'à la Russie et à l'Angleterre, qui n'y ont qu'un intérêt secondaire, à examiner en quoi le changement projeté pourrait toucher à l'indépendance et à la sécurité de l'Europe centrale. »

C'est hier lundi que la discussion a dû s'ouvrir dans la Chambre des communes sur le plan financier de M. Gladstone. La délibération devait porter

mit un billet. Son regard chercha la signature. C'était celle d'Ophélie. Il lut rapidement. Il n'y avait que ces quelques mots : « Venez sans retard. J'ai besoin de vous parler. »

Hector sentit son cœur battre plus fort à cet appel de celle qu'il aimait. Il ne l'avait pas vue, un instant seule, depuis le soir où elle avait refusé la liberté qu'il lui offrait. Depuis ce moment, elle avait paru fuir un entretien particulier, et maintenant c'était elle qui désirait la première voir Hector.

— Que me veut-elle ? se demanda-t-il.

Et il se rendit à son appel. Lorsqu'il entra dans le boudoir de la jeune fille, celle-ci, assise dans un fauteuil, pâle, les yeux pleins de larmes, paraissait l'attendre avec impatience.

— Enfin, vous voilà, s'écria-t-elle en le voyant et en s'avantager rapidement au-devant de lui.

— Oui ! chère belle, et, à votre trouble, je devine que vous avez quelque chose d'extraordinaire à m'apprendre.

— M. le duc, votre vie est en danger.

— Ma vie ! s'écria Hector surpris.

— Oui, votre vie. Votre étonnement cessera lorsque vous saurez ce que j'ai à vous apprendre.

Hector se souvint alors des avis que Jacques Fleury lui avait donnés la veille, et croyant que la jeune fille faisait allusion aux mêmes événements,

— Est-ce de votre père que j'ai à craindre l'inimitié qui met mes jours en péril ?

out à la fois sur le budget et sur le traité de commerce dont les dispositions sont nécessairement liées les unes avec les autres. La Chambre a déjà été saisie par un de ses membres, M. Ducane, d'une proposition très importante. Cette proposition a pour but de déclarer que dans l'état actuel des choses il ne serait pas opportun d'augmenter l'*income-tax* ni de diminuer les sources du revenu public. Si cette proposition était adoptée, elle entraînerait tout à la fois le rejet du traité de commerce et le rejet du budget.

L'Autriche, écrit-on de Vienne, adressera prochainement à toutes les puissances européennes un mémorandum où elle développera les raisons qui lui interdisent de consentir au nouveau vote populaire dans l'Italie centrale. Tout porte à croire qu'à cette démonstration diplomatique se bornera la résistance de l'Autriche.

On lit dans une correspondance de Turin :

« On sait que la duchesse de Gênes (qui est une princesse de Saxe) était en disgrâce complète pour avoir épousé secrètement un officier de la maison du feu duc. Le roi était furieux, et on avait été jusqu'à lui retirer la tutelle et l'éducation de ses enfants : elle vivait obscurément à la campagne et ne paraissait jamais à la cour. Les choses ont maintenant complètement changé de face, et la duchesse jouit d'une faveur et d'un crédit plus grands que jamais. C'est elle qui fait les honneurs des réceptions de Victor-Emmanuel et qui préside aux fêtes de Turin et de Milan. Or, la cause unique de ce brusque revirement doit se chercher dans la candidature du jeune duc Thomas, que l'on porte au trône de Toscane, et l'on ajoute que la duchesse de Gênes va prochainement s'établir à Florence, dans le but d'y faire connaître son fils et de tout disposer en faveur de son élection. »

Dans sa séance du 17 février, le sénat belge a ouvert la discussion sur le budget des affaires étrangères pour l'exercice 1860. A cette occasion, le duc de Brabant, l'héritier du trône, a exposé dans un remarquable discours, qui a captivé pendant plus d'une heure l'attention de l'assemblée, ses vues et ses intentions au sujet des ressources industrielles et commerciales dont la Belgique est si heureusement dotée. Le prince a insisté sur la nécessité, pour l'industrie belge, de s'occuper sans cesse de créer des débouchés nouveaux pour ses produits. Sous ce rapport, il a recommandé au gouvernement l'établissement de comptoirs coloniaux et l'étude des meilleures mesures à prendre pour étendre les relations de la Belgique dans les contrées transatlantiques.

Rien de nouveau de Tétouan. On y a découvert des canons, 50,000 projectiles, 400 quintaux de soufre et 300 quintaux de poudre anglaise.

— Mon père ! répondit-elle. Non, M. le duc. Il est vrai que vous m'avez arrachée à son amour. Mais aujourd'hui, si coupable que je sois de n'être pas revenue vers lui, quand vous m'avez faite libre, il m'écouterait, si je le priais à genoux de ne pas essayer d'atteindre à votre vie.

— Vous ! à genoux pour me protéger contre ma colère !

A ces mots, la jeune fille se troubla ; une rougeur subite couvrit ses joues.

— Monsieur le duc ! murmura-t-elle.

Hector s'approcha d'elle, et se mettant à genoux :

— Vous m'aimez, je le comprends, et moi je vous aime aussi.

— Que faites-vous ? s'écria-t-elle.

— N'ayez aucune crainte, continua Hector en demeurant dans la même position, personne ne viendra nous surprendre, et de moi vous n'avez rien à redouter, vous le savez bien. Je suis épris de vous, Ophélie, ardemment épris, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Depuis longtemps, je n'ai pu rester insensible à vos charmes, et je vous aime.

— Taisez-vous, répondit-elle, ces aveux me font trop souffrir.

— Souffrir ! Et en quoi ? Me serais-je trompé ? Votre cœur serait-il si cruel ?

— Non, répondit Ophélie en tremblant, non, et c'est parce que je vous aime que je souffre. N'y a-t-il pas entre nous une distance que rien ne peut combler ?

— Ophélie, l'amour comble toutes les distances.

La jeune fille interpréta mal cette phrase, et se re-

Une lettre renferme des détails déplorables sur les événements qui se sont passés avant l'entrée de l'armée espagnole à Tétouan.

Les troupes marocaines, au moment d'abandonner la ville, ont pillé le quartier israélite et y ont commis des assassinats et des excès de tous genres. La maison de M. Nahon, vice-consul de France, a été entièrement dévastée, et sa fortune entière, qui est le fruit de quarante ans de travaux constants et honorables, lui a été enlevée. M. Nahon a une famille nombreuse, et il jouit à Tétouan de l'estime générale. Les habitations, les synagogues et tous les établissements publics du quartier juif ont été détruits. La seule maison que les Maures aient respectée est celle de M. James Hay, vice-consul d'Angleterre, frère de M. Drummond-Hay, chargé d'affaires du gouvernement britannique au Maroc.

On ne saurait trop dénoncer ces faits à l'attention du monde civilisé. Les Espagnols ont été reçus à Tétouan comme des libérateurs.

Le général Ustaritz, qui avait apporté la demande de paix des Maures, est reparti pour Tétouan avec la réponse du gouvernement espagnol. La proposition des Marocains n'est pas repoussée, mais ils n'auront la paix qu'en céder le territoire conquis et en payant une indemnité de guerre. On ne compte pas beaucoup, du reste, sur le succès de ces négociations.

La Chambre des représentants de Washington est enfin organisée. Le 1^{er} février, après une lutte qui a duré plus de deux mois, M. William Pennington, candidat des démocrates, a été nommé président par 117 votants. Son concurrent, M. Mac-Clellan, n'a obtenu que 85 voix.

FRANCE

Le *Moniteur* publie une circulaire adressée par M. Rouland, ministre des cultes, aux archevêques et évêques de l'empire.

M. Rouland commence par rappeler les lois et les coutumes protectrices de l'indépendance du clergé français, et l'état de liberté que l'empereur a accordé à l'église depuis 1849. — Aujourd'hui, le dissensément qui s'est élevé entre l'empereur et le pape touche sans doute à des questions religieuses, mais qui se renferment uniquement dans l'ordre temporel, et ce serait une faute déplorable pour la religion que d'exciter à ce sujet des discordes civiles.

Le ministre reconnaît que l'immense majorité du clergé a échappé à cet écueil, mais quelques ecclésiastiques ont abusé de la chaire pour faire des allusions blessantes à S. M. ou pour se livrer à des provocations coupables. Le pape réprouve de tels emportements, et il compte que les évêques feront cesser ces scandales.

dressant avec la fierté de Dona Sol :

— Monsieur le duc, si je suis de trop humble extraction pour être votre femme, je suis de trop honnête race pour devenir votre maîtresse.

A ces mots, Hector se releva, et dans une attitude pleine de respect :

— Mademoiselle, dit-il, le duc de Valliguière a l'honneur de vous demander votre main.

Rien ne saurait rendre la surprise de la jeune fille, ce fut comme un éblouissement.

— Moi ! moi ! votre femme ! murmura-t-elle. Oh ! pourquoi se rire ainsi de ma crédulité ?

— Vous me comprenez mal, Ophélie, reprit Hector, je vous aime et j'ai l'honneur de vous offrir de partager mon nom, ma fortune et toute mon existence.

Devant la réalité d'un bonheur qu'un jour peut-être elle avait rêvé et sans doute traité de folie, la jeune fille tomba évanouie dans les bras de son noble fiancé.

Il la serra amoureusement contre sa poitrine ; puis, l'asseyant dans un fauteuil, il lui baigna les mains et les tempes avec de l'eau. Elle ne tarda pas à revenir à elle.

— N'est-ce pas un rêve ? demanda-t-elle en écartant par un mouvement plein de grâce les tresses de ses bruns cheveux qui voilaient son regard.

— Non, cher ange, c'est la réalité que je t'apporte, s'écria Hector en couvrant sa main de baisers.

Il y eut un moment de silence, ce silence solennel qui suit tous les aveux d'amour, quelque chose comme l'extase, une minute pleine de ravissement. C'est

Si le clergé doit de la vénération au pape, il doit le respect et la fidélité à l'empereur. L'empereur sera toujours heureux de protéger le clergé, mais il veut énergiquement le maintenir et l'exécution des lois. Il espère donc fermement que l'épiscopat français restera fidèle à sa mission d'ordre, de paix et de conciliation.

Dans un rapport publié au *Moniteur*, le ministre du commerce et de l'agriculture pose les bases d'un projet de loi qui doit être soumis au Conseil d'Etat concernant la suppression des droits sur les matières premières et notamment sur les laines et les cotons. Cette réforme était restée en dehors du traité de commerce conclu avec l'Angleterre et dans le domaine du pouvoir législatif. Le principe sur lequel repose le projet de loi, conformément à la lettre de l'Empereur, est l'admission en franchise des laines et des cotons ; mais en même temps, pour concilier l'intérêt de l'industrie avec celui de la marine, à laquelle on doit réservé les moyens de prendre part au transport des laines et des cotons, le ministre propose d'établir une *surtaxe* modérée sur les importations de ces matières sous pavillon étranger. Le décret annoncé par la lettre de l'empereur en faveur de la laine et du coton, qui jouent le rôle le plus important parmi les matières premières, devrait, suivant le rapport du ministre, s'étendre aux agents secondaires de la fabrication, et spécialement aux matières tinctoriales.

L'Océan de Brest vient de recevoir un premier avertissement pour un article qui « blesse profondément le sentiment national, en appelant sur la France le retour des malheurs qui l'ont frappée à l'époque la plus funeste de son histoire. »

FAITS DIVERS.

Voici un renseignement qui ne manque pas d'intérêt. Les troupes pontificales se composent en ce moment de 8,000 soldats d'infanterie et d'artillerie, dont 4,000 Suisses (?), 2,000 chasseurs ou dragons et 2,000 gendarmes ou carabiniers. Il faut joindre à cette force les 4,000 Autrichiens et Bavarrois de Macerata. Ces troupes sont ainsi réparties : 3,500 à Pesaro, 2,000 à Ancône, 1,000 à Urbino, 1,800 à Pérouse et les dragons à Rome.

Toutes ces troupes, à l'exception des Suisses, sont organisées à la française, et c'est le cardinal Antonelli qui s'est directement occupé des modifications apportées dans l'armée pontificale dans ces derniers temps. Les chasseurs à pied romains constitués comme les chasseurs de Vincennes ont été l'objet de sa sollicitude spéciale. Le choix des hommes, l'armement, l'équipement, l'instruction militaire, ont été réglés et arrêtés par lui. Le cardinal Antonelli professe une grande admiration pour cette

l'heure où le fiancé, à genoux aux pieds de celle qui va être sa femme, cherche, dans des yeux dont on voudrait lui cacher l'éclat, la confirmation de son bonheur. Tout à coup le visage ému d'Ophélie devint triste, et l'effroi se peignit sur ses traits.

— Oh ! s'écria-t-elle, je ne songeais plus qu'à cette heure peut-être un complot se tramme contre vous. Ecoutez-moi, continua-t-elle en se levant, vous avez reçu ici des jeunes gens que vous avez cru vos amis ; vous ne vous êtes pas assez défendu d'eux ; eh bien, ils ont découvert tous vos secrets, ils veulent enlever vos danseuses ce soir même, et rien ne me dit qu'en cas de résistance ils ne soient prêts à employer les armes.

— Etes-vous certaine de ce que vous dites là, chère amie ? demanda Hector.

— Si certaine que j'ai tout entendu. J'avais surpris quelques mots, quelques regards échangés, et, pardonnez-moi ceci, j'ai épier mesdemoiselles Mérine et Stella, je connais le contenu des lettres qu'elles ont reçues. Ce soir même, MM. Edouard d'Aussay et René de Morieux, aidés de quelques-uns de leurs amis, doivent enlever celles de nous qui voudront les suivre. On m'a proposé de partir avec elles. J'ai demandé à réfléchir, et je suis venue tout vous apprendre.

Ophélie, je vous remercie de cette révélation et je vous sais gré du rôle de dénonciatrice que vous vous êtes imposé, bien qu'il doive répugner à votre délicatesse. Demeurez ici et n'en remuez pas. Je vais prendre mes mesures pour que ceux qui m'ont trompé soient trompés à leur tour.

(La suite au prochain numéro.)

arme. La garde du pape à Gaète était confiée à une compagnie de ces chasseurs.

— L'abolition projetée de l'impôt sur le papier en Angleterre produirait au *Times* un bénéfice annuel net de 40,000 liv. st. (un million de francs); la livre de papier étant imposée à 2 1/2 d. (0,23 centimes) environ, et quatre exemplaires du *Times* pesant un peu plus d'une livre anglaise, il en résulte que le chiffre du tirage de ce journal est d'environ 48,000 à 50,000 exemplaires par jour.

— Le succès du jubilé de Schiller en Allemagne a suggéré aux Italiens la pensée de célébrer celui de Dante, qui tombera en 1865.

— Un des descendants de Michel-Ange, M. le conseiller Buonarroti, vient de léguer à sa ville natale la maison de l'illustre artiste située à Florence. Cette maison est un véritable musée, qui contient des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture. On y a découvert des œuvres inédites en vers et en prose, ainsi que des lettres très curieuses du célèbre Florentin.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Berne, le 20 février 1860.

Comme je vous l'annonçais recemment, M. Tourte avait été chargé entr'autres de faire des démarches en vue d'obtenir la régularisation de la navigation sur le lac Majeur sous le rapport de la coïncidence à établir entre les deux administrations suisse et sarde pour le service postal. Cette recommandation à M. Tourte est devenue maintenant inutile, le gouvernement sarde venant de répondre à une communication directe du Conseil fédéral qu'il est tout disposé à traiter à ce sujet avec l'Autorité fédérale et qu'il a même déjà désigné ses trois délégués pour la conférence qui se tiendra prochainement à Locarno dans le but de régler tout ce qui se lie à cette question. Le Conseil fédéral n'a pas encore nommé ses délégués, mais il y pourvoira prochainement.

Vous savez que M. J. de Tschudi a accepté, il y a quelque temps déjà, une mission spéciale du Conseil fédéral auprès du gouvernement brésilien au sujet de la question de la colonisation au Brésil et de la position faite à ceux de nos ressortissants qui s'y sont déjà laissé entraîner ou vendre. M. Tschudi, ensuite de décision du Conseil fédéral de ce jour, s'y rendra en qualité d'envoyé extraordinaire, chargé d'une mission spéciale. M. de Tschudi a résidé pendant 12 ans au Brésil et il est dans les meilleurs termes avec le roi et les plus hauts dignitaires de cet Etat.

Le gouvernement de Hesse-Darmstadt désire également conclure avec la Suisse un arrangement pour l'affranchissement réciproque de la taxe militaire en faveur des ressortissants respectifs des parties et cette proposition est communiquée aux cantons.

Enfin, je vous dirai que la commission militaire nommée pour s'occuper de la réforme de l'habillement et de l'équipement militaire a tenu aujourd'hui sa première séance. Il est clair qu'elle n'a rien décidé encore et que les opinions les plus diverses s'y trouvent représentées. M. le colonel Wieland entr'autres, voudrait, dit-on, pour les marques distinctives des officiers, le ceinturon porte-sabre garni en or et les galons sur l'avant-bras de la tunique, comme l'ont entr'autres les officiers français servant en Afrique.

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — Un article de l'*Eidgenössische Zeitung* concernant la question de Savoie appelle en même temps l'attention sur la Valteline; il croit que dans sa situation actuelle l'Autriche serait assez disposée à la céder à la Suisse.

Argovie. — A Klingnau un M. Schleuniger fait circuler une adresse au pape; le gouvernement n'en prend pas note, le tout étant un jeu fort innocent.

Il existe à Rheinfelden une Société d'utilité publique fondée par les dames de cet endroit et comptant 74 membres. Le but de la Société est de venir en aide aux pauvres qui sont dans l'impossibilité de travailler, de soigner les malades indigents et d'habiller les enfants pauvres que leurs commu-

nes n'entretiennent pas suffisamment. Les recettes de la Société se sont montées en 1859 à 1335 fr. 83 c.

Grisons. — Le mandement de carême de l'évêque de Coire vient de paraître et se distingue de ceux de beaucoup d'autres évêques en ce qu'il s'abstient de toucher aux questions politiques. Il se borne dans un passage du mandement à dire que si les populations de son diocèse voulaient, ainsi que cela est arrivé dans d'autres diocèses de l'Allemagne et de la Suisse, faire parvenir des adresses au pape ce serait une grande consolation pour son cœur.

CANTON DE VAUD

Au nombre des réformes actuellement étudiées dans le canton de Vaud il n'en est aucune qui touche plus immédiatement à tous les intérêts, qui engage plus l'avenir du pays que celle de l'impôt.

Rien de plus simple en apparence, rien de plus délicat, de plus difficile en application.

Aussi que voyons-nous? une foule de personnes, dans le nombre beaucoup qui ne paient rien, qui croient avoir dans leur tête un système, des idées meilleures, plus pratiques que ce qui existe, qui en parlent, écrivent et agissent dans ce sens. Mais que l'on mette ces citoyens à l'œuvre, qu'on attire leur attention sur la responsabilité des personnes chargées de l'administration du pays, qu'on leur rappelle qu'en ces matières le mieux est souvent l'ennemi du bien, ils ne tarderont pas à voir que le terrain est hérisse de difficultés.

Quelle est la position du canton de Vaud sous ce rapport?

Notre budget est dans l'état le plus prospère, nos revenus augmentent chaque année et se perçoivent de la manière la plus régulière, la plus facile. — Nous avons accompli depuis un demi-siècle que nous existons comme Etat indépendant, des travaux d'utilité publique relativement plus considérables que dans les Etats les plus riches et organisés depuis plus longtemps. Nous avons liquidé et racheté les droits féodaux, payé des sommes considérables, pour notre part, aux frais occasionnés par les événements politiques suisses et européens à diverses époques, et cela sans contracter de dettes. Le canton de Vaud n'a cependant pour ressource que des impôts modérés, qui se sont accrus par la prospérité même du pays, sans qu'il ait été nécessaire d'en créer de nouveaux. Dans cet état de choses, pourquoi demande-t-on des changements?

Pour beaucoup de personnes la question de l'impôt n'a été et n'est encore qu'un moyen d'opposition, d'agitation. Parvenus au pouvoir, ces hommes se garderaient bien d'y toucher, ils trouveraient moyen d'éclater la question et de donner le change.

Mais aussi, il est beaucoup de citoyens qui sont consciencieux, qui ne cherchent que le bien du pays, qui voudraient perfectionner de plus en plus ses institutions.

Quelles sont les raisons qui déterminent ces derniers à réformer nos impôts. Est-ce parce qu'ils sont trop élevés? Assurément non, c'est parce qu'ils ne sont pas assez bien répartis, parce que une catégorie des biens, les créances, les rentes, la fortune mobilière en un mot des habitants du pays, ne sont pas atteintes, parce que les propriétaires de terres, la plupart débiteurs de créances hypothécaires, paient l'impôt foncier, tandis que le créancier, dont l'intérêt vient en dormant, ne paie rien.

Un seul de nos impôts est signalé comme trop élevé, le droit de mutation.

On comprend dès lors les systèmes divers mis en présence, dont quelques-uns sont inacceptables et même dangereux.

La commission chargée de la révision de cette importante matière a, dans une première séance, désiré qu'un appel fut fait à tous les citoyens, qu'une sorte d'enquête administrative eût lieu pour connaître autant que possible l'opinion du pays à cet égard. Le Conseil d'Etat s'est empressé de satisfaire à ce vœu.

Mais des critiques s'élèvent de divers côtés.

On blâme la publication du procès-verbal de la commission, sous prétexte que cela doit gêner quelques-uns de ses membres dans l'expression libre de leurs idées. — On craint que la consultation des communes n'agite le pays inutilement, que

beaucoup de citoyens ne se prononcent pour un bouleversement du système avant d'être éclairés par une discussion préalable suffisante.

Nous comprenons ces appréhensions, mais nous ne les partageons pas. Le peuple vaudois est habitué à la vie démocratique; il aime à s'occuper de ses affaires. Et nous sommes convaincus que si la discussion ultérieure fait ressortir qu'il y ait danger à adopter telle idée nouvelle, quelque séduisante qu'elle soit en apparence, il saura la repousser lorsqu'il y aura lieu à voter définitivement sur un projet de loi. Dès lors qu'on ne craigne pas la discussion dans le peuple et par le peuple.

En considérant notre organisation sociale, une idée toute naturelle se présente en matière d'impôt. Chaque citoyen reçoit de la société une part de protection en rapport avec sa position. L'Etat lui fournit l'instruction, lui garantit sa liberté, la possession de ses biens. Donc chaque citoyen doit contribuer à l'entretien de l'Etat dans la mesure de ce que l'Etat fait pour lui. De là l'idée d'un impôt unique, proportionnel. Rien de plus logique, de plus simple. Or, dira-t-on, ce qui est juste, rationnel doit pouvoir s'appliquer; il semble qu'il ne reste plus qu'à adopter ce système.

C'est procéder, ce nous semble, trop rapidement. Si le sentiment du juste était toujours le seul mobile de l'homme, si l'organisation en société pouvait se faire autrement qu'en mettant à la base la propriété, si l'homme savait mettre des bornes à son ambition et se contenter du strict nécessaire, nul doute que depuis longtemps il ne s'agirait plus de la question des impôts, car elle se réglerait d'elle-même. Chacun apporterait loyalement sa pite et tout marcherait sans entraves. Mais qu'on y prenne garde... l'homme est égoïste : il ne croit jamais posséder assez; il cherche constamment à accumuler et à payer le moins possible. De là cette conséquence naturelle que les biens qui ne sont pas au soleil, qui sont cachés dans les coffres ou les portefeuilles des particuliers, ne peuvent être atteints que fort difficilement. Telle est la difficulté essentielle contre laquelle viennent se heurter tous les projets de réforme. Il faut donc pour atteindre ces biens, ou s'en rapporter à la déclaration volontaire des particuliers, ou faire l'appréciation de leur fortune. Dans le premier cas, il y a souvent dissimulation, fraude. Dans le second il y aura arbitraire, exagération, injustice, irritation. Dans les deux hypothèses des conséquences fâcheuses, démoralisantes mêmes.

Nous avons jusqu'à présent échappé à ces conséquences, et malgré cela, ou précisément à cause de cela notre pays a prospéré. Les populations vivent en paix, elles sont heureuses, beaucoup plus heureuses même qu'on ne l'est ailleurs; il n'y a dans le canton de Vaud, ni extrême richesse, ni extrême pauvreté, mais une aisance presque générale. Nous possédons l'égalité dans les positions plus que dans d'autres pays. Dès lors les mesures que nous allons adopter en vue d'une révision de l'assiette de l'impôt, ne nous nuiront-elles pas?

Voilà ce que chaque citoyen doit se demander comme s'il était lui-même au timon de l'Etat, comme si la responsabilité de l'avenir pesait sur lui. Car ne l'oublions pas, dans la république démocratique tous les citoyens sont solidaires.

Une réunion convoquée dimanche dernier par l'*Association démocratique*, section vaudoise de l'*Helvetia*, avait pour but de traiter la question de Savoie qui intéresse à un si haut degré notre canton. Une discussion très intéressante a été engagée et la plupart des citoyens présents, au nombre de quinze, ont pris la parole. Les premières résolutions prises par cette réunion consistent dans l'envoi d'une adresse au Conseil fédéral pour le remercier de ce qu'il fait en vue de conjurer les dangers qui résulteraient pour le pays de l'annexion complète de la Savoie à la France. L'*Helvetia* de Genève recevra aussi une adresse de remerciements pour l'initiative qu'elle a prise en signalant cette question à l'attention de la Suisse. On doit aussi avoir décidé en principe la rédaction d'un petit écrit traitant de l'annexion de la Savoie à la France, des conséquences déplorables qui en résulteraient pour la Suisse et pour les cantons riverains du Léman; il s'agit, en un mot, de vulgariser la question. — Une nouvelle réunion, nous dit-on, est convoquée pour ce soir.

Voici une note statistique sur l'augmentation du nombre des étrangers arrivant dans le canton de Vaud :

En 1851 le nombre des permis de domicile et de séjour expédiés a été de	12,642
En 1852 il a été de	13,772
En 1853	14,200
En 1854	14,645
En 1858 environ	18,000
En 1859	21,063

On assure que pour 1860 il y aura encore une sensible augmentation, à en juger par le nombre des demandes arrivées en janvier et en février.

L'association du *sou par semaine* en faveur des esclaves a collecté dans le canton de Vaud, dès le milieu d'octobre 1858 au 10 décembre 1859, une somme de 9,468 fr. 48 c. provenant de 2925 souscripteurs. Avec les souscriptions du canton de Neuchâtel et de divers autres lieux, on arrive à un total de recettes de 13,729 fr. 64 c. par 5254 souscripteurs. Les dépenses se sont élevées à 5,257 fr. 62 c., dont 4,140 ont été envoyés en Amérique. Le solde disponible est de 8,472 fr. 02 c. Jusqu'à présent le rachat d'un esclave a été opéré.

Nous recevons de M. Mellet, pasteur à Concise, l'appel ci-après qui rappelle un malheureux accident dont les détails ont déjà trouvé place samedi dans nos colonnes :

« Nous avons aussi à déplorer un affreux accident survenu sur notre voie ferrée. Un nommé Frédéric Cousin, homme dans la force de l'âge, qui se rendait, dimanche dernier, de la gare de Concise à la Raisse (hameau où il demeure), fut par le chemin de fer pour abréger. Marchant contre le vent et la tête enveloppée d'un mouchoir, pour se garantir de la bise qui soufflait alors avec violence, il ne put s'apercevoir de l'approche du train; touché par la locomotive, il tombe, les jambes engagées sur le rail; elles furent bientôt broyées! Il fallut procéder dans la journée à l'amputation des deux membres atteints. Le malheureux blessé a deux enfants en bas âge, avec un avoir très borné. On a fait en sa faveur une collecte dans notre contrée. C'est dire qu'on recevra avec reconnaissance les dons ou secours qui pourraient parvenir du dehors. Le pasteur du lieu sera heureux de les recevoir. »

Réunion des Carabiniers vaudois

A COSSONAY,
les 11, 12 et 13 mai 1860.

Carabiniers! Frères d'armes!

Persuadé que cet appel sera entendu, le comité local de la réunion qui aura lieu à Cossonay, les 11, 12 et 13 mai 1860, invite les carabiniers formant l'élite, la réserve et les anciens de ce corps à participer à cette réunion militaire.

Carabiniers, venez donc en grand nombre cimenter dans cette fête nationale l'union qui a toujours fait la force de nos aieux, venez fraterniser avec des frères d'armes heureux de retrouver dans le plaisir ceux qui partagent les mêmes dangers. Rendez-vous de toutes parts à cette invitation cordiale adressée à tous les héritiers de l'arme nationale.

Venez retremper votre patriotisme dans la fraternité et votre force dans cet exercice qui fit toujours l'orgueil de notre chère patrie.

Ainsi donc, carabiniers! frères d'armes! nous comptons sur vous, convaincus que Cossonay vous laissera d'agréables souvenirs.

Au nom du comité local,

Le président, Le secrétaire.

G. DESPLAND, capitaine.

H. REYMOND.

NB. Le programme sera publié plus tard.

ANNONCES

LIBRAIRIE A. DELAFONTAINE

PLACE DE LA PALUD, 2, A LAUSANNE

CARTE COLORIÉE

du territoire savoisiен neutralisé,

et assimilé en cas de guerre au territoire suisse

par les traités de 1815.

50 centimes. — Ecrire franco.

Il sort de presse:
chez les principaux libraires de Lausanne
et Genève.

UN MOT sur la question de Savoie

AU POINT DE VUE GENEVOIS ET SUISSE

par Joseph HORNUNG, professeur de droit à l'Académie de Lausanne.

Brochure in-8°. Prix: 50 centimes.

CASINO DE LAUSANNE

Mardi 20 février, dès 7 heures du soir,

SOIRÉE MUSICALE donnée par la MUSIQUE DE MUNICH.

AVIS MILITAIRE IMPORTANT

L'inspecteur-général des milices porte à la connaissance des personnes intéressées la circulaire ci-après du département militaire fédéral, adressée aux autorités militaires des cantons, ayant trait à l'habillement et à l'équipement des troupes. Cette circulaire est conçue en ces termes:

« Les délibérations qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée fédérale concernant la question de l'habillement militaire, ainsi que les essais qui doivent être faits dans l'armée avec de nouveaux équipements, pouvant facilement faire supposer que les cantons peuvent déjà actuellement s'écartez des règlements existants et adopter tel ou tel des modèles qui ont été proposés, nous nous trouvons dans le cas de vous faire parvenir quelques directions précises à cet égard.

» Bien qu'on puisse admettre comme assez vraisemblable que quelques-unes des pièces d'habillement actuelles seront remplacées par d'autres, il n'en reste pas moins fort incertain à quelles nouveaux modèles avec tous leurs détails on s'arrêtera. Il est dès lors de toute nécessité que les cantons s'en tiennent aux règlements existants s'en se permettre d'y dévier en aucune manière. Nous ne manquerons pas de faire exercer un contrôle sévère sur l'observation de cette prescription par les inspecteurs des différentes armes et par les commandants des écoles.

» Une exception nous paraît toutefois pouvoir être faite à l'endroit du frac seulement dont l'abolition ne se fera probablement plus longtemps attendre.

» En ce qui concerne cette partie de l'habillement, vous êtes en conséquence autorisés à ne plus en donner aux recrues de cette année, à la condition expresse, toutefois, que selon que les autorités fédérales en décideront, il sera fait acquisition subéquemment ou de l'habit actuel ou du nouvel habit. »

En conséquence, l'Inspecteur général des milices fait connaître aux militaires que cela concerne, que, par décision supérieure, les recrues qui seront appelées à l'école militaire pendant le cours de l'année 1860, seront dispensées du *frac* et ne seront tenues qu'à la petite veste jusqu'à nouvel ordre. — Quant au reste de l'habillement et de l'équipement, il n'est rien changé.

Lausanne, le 20 février 1860.

L'inspecteur-général des milices,

VEILLON.

AVIS AUX MÉDECINS

La Municipalité de Ste-Croix publie vacante et met au concours la place de *médecin-chirurgien* pensionné de cette commune.

Une pension annuelle de 2000 francs sera payée par le boursier communal. Cette pension se compose de 1200 francs pris dans la caisse communale et 800 francs qui ont été volontairement souscrits par les habitants de la commune.

Les consultations à domicile sont payées 80 centimes, les visites de jour 1 franc et celles sur demande pendant la nuit 1 fr. 50 centimes.

La souscription ci-dessus prouve suffisamment combien la population de Ste-Croix désire avoir un second médecin dans la commune.

Quant aux autres détails et pour les conditions, MM. les postulants sont priés de s'adresser à la secrétairerie municipale, où ils pourront obtenir tous les renseignements concernant la susdite place.

Ste-Croix, le 14 février 1860. — Greffe municipal.

MAGASIN DE MERCIERIE

GRANDE RUE, 12, A MORGES.

Confection de lingerie et trousseaux.

Ganterie, tulles et dentelles, rubans, velours, galons et boutons, nouveautés pour robes, tissus blancs, chez L. Dufour.

AVIS

L'assemblée générale des actionnaires du bateau à vapeur le LÉMAN est convoquée à Lausanne pour jeudi 23 du courant, à 10 heures du matin, dans l'une des salles de la Maison-de-Ville. Les comptes de l'année 1859 sont à la disposition de Messieurs les actionnaires au bureau du gérant.
Lausanne, 7 février 1860.

BUREAU D'AVOCAT

L'ancien bureau de MM. Martin et Cérèsole, avocats, à Vevey, est transporté rue de Lausanne, n° 6, à côté de l'hôtel des Trois-Rois.

M. J. Martin devant prochainement s'établir à Genève, M. Paul Cérèsole s'occupera seul de la suite des affaires.

SPÉCIALITÉ

Fabrique de lits de fer, pliants avec ou sans ressorts, beaux lits de fonte modèles de Paris, bons et solides sommiers élastiques. On exécute sur commande toute espèce de lits de fer. Solidité garantie.

Chez A. Steiner, place St-Maurice, n° 1, à Lausanne.

L'HORLOGE ASTRONOMIQUE

construite par le jeune ouvrier cordonnier de Vaulion, sera visible à Orbe, lundi, mardi et mercredi, 20, 21 et 22 courant.

TUYAUX DE CONDUITE POUR LES EAUX

Tuyaux en fonte essayés à forte pression, de 1 1/4 à 5 pouces de vide. Prix réduit. Adresser les demandes à l'usine de la Coulouvrière, à Genève.

A VENDRE

l'hôtel de la Croix-Blanche,

A PAYNERE.

L'encheré publique aura lieu dans le dit hôtel le jeudi 1^{er} mars 1860, à 2 heures de l'après-midi.

HACHE-PAILLE

Cet instrument, marchant à bras, coupe la paille et le foin à diverses longueurs, pour la nourriture économique des chevaux et bestiaux. — Médailles d'argent. — Adresser les demandes à l'usine de la Coulouvrière, à Genève, qui fabrique toutes machines agricoles.

Vente de chevaux

Mercredi vingt-deux février courant, à une heure après-midi, aux Trois-Couronnes, à Lutry, on exposera en vente cinq chevaux, chars, harnais, etc. Le tout en bon état.

A VENDRE de gré à gré chez Henri Clément, aubergiste, à l'Isle, 40 mères-vaches prêtes ou fraîches, à conditions volontaires.

Bourse de Genève du 20 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES

Demandé	Offert
Genève à Lyon	490
Ouest-Suisse	272 50
Central-Suisse	445
Nord-Est	485
Paris à Lyon et Méditerranée	333
Paris à Orléans	333
Midi	333
Autrichien	333
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	545 75
Saragosse	450
Mobilier français	333

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Genevois	75 1/2	75 1/2
5 % Piémontais	80 1/2	80 1/2
Ville de Turin	417 50	420
Ouest-Suisse 1854	333	410
Idem 1856-57	393 75	395
Lyon-Geneve (nouv.)	290	291 25
Banque du Commerce	1160	1175
Lombard-Vénitien	251 25	252 50
Saragosse	250	251 25
Jouissance Sétif	22 50	22 50
Comptoir d'escompte	1250	1352 50

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS